



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE DORDOGNE

Services de l'État  
Cité administrative  
Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale et de  
Protection des populations  
24024 PERIGUEUX Cedex

Arrêté préfectoral n° XXXXXX ordonnant des chasses particulières aux fins de surveillance et de prévention de la tuberculose bovine dans le département de la Dordogne (24)

Le Préfet de la Dordogne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevallier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le livre I titre 2 et le livre II ;

Vu le code de l'environnement, notamment le livre IV titre 2 ;

Vu la loi 2005-157 du 23 février relative aux développements ruraux, notamment l'article L.425-5 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 12 Novembre 2014 nommant Monsieur Christophe BAY, préfet de la Dordogne ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 septembre 2003 modifié fixant les mesures techniques et administratives relatives à la prophylaxie collective et à la police sanitaire de la tuberculose des bovinés et des caprins ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juillet 2013 relatif à la définition des dangers sanitaires de première et de deuxième catégorie pour les espèces animales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2014112-009 du 22 avril 2014 ordonnant le prélèvement de blaireaux à des fins de dépistage de la tuberculose bovine dans le département de la Dordogne ;

Vu l'arrêté 2014196-0001 du 15 juillet 2014 modifiant l'arrêté préfectoral 2014112-009 ordonnant le prélèvement de blaireaux à des fins de dépistage de la tuberculose bovine dans le département de la Dordogne

Vu le commissionnement des lieutenants de louveterie de la Dordogne ;  
Vu l'habilitation des piégeurs agréés de la Dordogne ;

Vu la note de service DGAL/SDSPA/2013-8129 du 29 juillet 2013 relative à la surveillance épidémiologique de la tuberculose bovine dans la faune sauvage en France ;

Vu la note de service DGAL/SDSPA/2014-18 du 14 janvier 2014 relative au changement de niveau de surveillance et procédure de reprise de surveillance programmée pour les départements de niveau 1 ;

Considérant l'avis du directeur départemental des territoires de la Dordogne ;

Considérant l'avis du chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage de la Dordogne ;

Considérant l'avis du président de la fédération départementale des chasseurs de la Dordogne ;

Considérant l'avis du directeur général de l'alimentation ;

Considérant le rapport, en date du 8 avril 2011, de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, alimentation, environnement (Anses) relatif à la tuberculose bovine dans la faune sauvage (saisine 2010-SA-0154) ;

Considérant la recrudescence de foyers de tuberculose bovine dans les cheptels bovins de la Dordogne depuis 2004 malgré les mesures prises, notamment d'abattage ;

Considérant la mise en évidence de foyers de tuberculose bovine dans la faune sauvage, notamment chez les blaireaux, en Dordogne depuis 2010 avec concomitamment augmentation des foyers bovins ;

Considérant le risque de transmission de la maladie des animaux de la faune sauvage, notamment les blaireaux, aux animaux domestiques ;

Considérant que le taux d'infection de la faune sauvage, notamment chez le blaireau, peut favoriser, du fait des déplacements d'animaux, une extension de la maladie au-delà de la zone infectée ;

Considérant la nécessité de prévenir la circulation de la tuberculose au sein des animaux de la faune sauvage, notamment au sein de la population de blaireaux ;

Considérant la nécessité à agir ;

Considérant la consultation du public du 23 janvier 2015 au 15 février 2015, la synthèse des avis reçus et les motifs de la décision en application de l'article L. 120-1 du code de l'environnement ;

Sur la proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations :

## **A R R Ê T E**

### **Article 1<sup>er</sup>** : Abrogation

Les arrêtés préfectoraux 2014112-009 du 22 avril 2014 et 2014196-0001 du 15 juillet 2014 relatifs au prélèvement de blaireaux à des fins de dépistage de la tuberculose bovine dans le département de la Dordogne sont abrogés. Ils sont remplacés par le présent arrêté.

### **Article 2<sup>o</sup>** : Chasses particulières aux fins de surveillance et prévention de la tuberculose bovine.

Des chasses particulières seront organisées sur tout ou partie du territoire départemental, y compris les territoires visés au 5<sup>o</sup> du L.422-10 du code de l'environnement, aux fins de surveiller et prévenir la tuberculose bovine.

### **Article 3<sup>o</sup>** : Surveillance de la tuberculose bovine.

Les opérations prévues à l'article 2 du présent arrêté consisteront au prélèvement de blaireaux afin de dépister sur les animaux capturés, la présence de mycobactéries responsables de la tuberculose bovine sur les communes des zones dites « infectées » et « tampon » définies à l'article 5 du présent arrêté.

### **Article 4** : Prévention de la tuberculose bovine.

Les opérations prévues à l'article 2 du présent arrêté consisteront également au prélèvement de blaireaux afin de réguler les populations de blaireaux sur les communes de la zone dite « infectée » définie à l'article 5 du présent arrêté.

### **Article 5** : Définition des zones.

« La zone infectée » peut comprendre la totalité du territoire des communes concernées par :

- le parcellaire des cheptels bovins déclarés infectés par la tuberculose bovine au cours des quatre dernières années, ainsi qu'un périmètre de deux kilomètres autour du parcellaire et des bâtiments utilisés par ces derniers,
- un périmètre de deux kilomètres autour des points de captures de blaireaux considérés infectés par la tuberculose bovine au cours des deux dernières années.

« La zone tampon » peut comprendre la totalité du territoire des communes concernées par :

- des cas d'infection par la tuberculose bovine chez d'autres espèces de la faune sauvage que le blaireau,
- un périmètre de cinq kilomètres autour de la zone « infectée ».

La liste des communes composant ces zones est tenue par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection de population de la Dordogne. La liste en vigueur au jour de la signature du présent arrêté est jointe en annexe 2 du présent arrêté.

**Article 6° :** Organisation technique des prélèvements.

Les opérations prévues aux articles 1 et 2 sont placées sous la responsabilité des lieutenants de louveterie du département de la Dordogne qui en organisent la mise en œuvre. Ils coordonnent notamment les actions techniques des piégeurs agréés placés sous leur autorité.

Pour l'ensemble du département, la répartition des zones d'action pour chaque lieutenant de louveterie sera déterminée en fonction de leur situation géographique et de leur charge de travail. En cas de changement de circonscription, chaque lieutenant de louveterie sera spécifiquement mandaté pour mettre en œuvre les missions prévues au présent arrêté.

La liste des piégeurs agréés autorisés à participer aux actions de prélèvement prescrites dans le présent arrêté est tenue par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection de population de la Dordogne. La liste en vigueur au jour de la signature du présent arrêté est jointe en annexe 1.

**Article 7° :** Moyens de prélèvements autorisés :

Il pourra être procédé au prélèvement par :

- piégeage : par utilisation de collets à arrêtoir, y compris en gueule de terrier, à ras de terre si besoin.

Afin d'éviter la souffrance des animaux et de pouvoir relâcher les animaux d'espèces non nuisibles qui seraient pris ; les pièges doivent être relevés tous les matins dans les 2 heures suivant le lever du soleil et il ne pourra être utilisé que des collets à arrêtoir de résistance suffisante.

- piégeage : par utilisation de cages-pièges ;

- tir : des tirs de nuit avec utilisation de sources lumineuses peuvent être effectués. Ces opérations seront réalisées par les lieutenants de louveterie. Ils pourront être assistés de personnes titulaires du permis de chasser, désignés par leur soin, pour la mise en œuvre de ce type d'intervention.

Lorsque des tirs de nuit sont envisagés, les lieutenants de louveterie préviendront 24 heures à l'avance le maire de la commune concernée, la brigade de gendarmerie du secteur ainsi que l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Des tirs de jours peuvent être effectués durant la période légale d'ouverture de la chasse au blaireau dans le département de la Dordogne.

- Par déterrage : le déterrage pourra se faire par tout moyen. Toutefois, l'utilisation de chiens est interdite au regard des risques sanitaires de contamination possible.

Afin d'éviter la souffrance des animaux et permettre la réalisation des analyses prévues à l'article 1 du présent arrêté, la mise à mort devra être la plus rapide et la plus propre possible.

Lors de la manipulation des animaux et des matériels, le port de gants à usage unique et de masques est obligatoire. Les animaux capturés seront placés dans des sacs plastiques étanches identifiés dès la capture. Le transport sera direct et sans perte de charge entre le lieu de capture et le point de collecte.

**Article 8°** : Durée des opérations.

Les opérations prescrites dans le présent arrêté sont mises en œuvre à compter de la date de publication de celui-ci.

Les opérations prescrites dans le présent arrêté pourront être poursuivies quatre ans après la découverte des derniers foyers de tuberculose bovine.

**Article 9°** : Échantillons de blaireaux à prélever et analyser.

Aux fins de surveillance (article 1 du présent arrêté), il est souhaitable de prélever pour analyse autant que possible deux individus par terrier et des animaux sur chaque commune.

Aux fins de régulation (article 2 du présent arrêté) il est souhaitable d'assurer une dépopulation efficace sur la totalité de la zone « infectée » en privilégiant d'une part le parcellaire des exploitations déclarées infectées ces deux dernières années et un périmètre de un kilomètre autour de ce parcellaire et d'autre part un périmètre de un kilomètre autour des lieux de capture de blaireaux considérés infectés ces deux dernières années.

**Article 10°** : Mise en œuvre.

La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Dordogne est chargée de l'organisation et de la coordination des opérations prévues par le présent arrêté.

**Article 11°** : Évaluation.

Les mesures prescrites par le présent arrêté seront périodiquement évaluées pour permettre d'adapter les dispositions réglementaires ainsi mises en œuvre aux évolutions constatées.

**Article 12°** : Délais et voies de recours.

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les deux mois suivant sa publication d'un recours gracieux auprès du préfet, et/ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'agriculture et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux.

**Article 13°** : Mise en application.

Le secrétaire général de la préfecture de la Dordogne, le commandant du groupement de gendarmerie de la Dordogne, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Dordogne, le directeur départemental des territoires de la Dordogne, le directeur du laboratoire départemental d'analyse et de recherche de la Dordogne, le chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de la Dordogne, le président de la Fédération départementale des chasseurs de la Dordogne, les maires des communes du département, les lieutenants de louveterie et les piégeurs agréés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Dordogne.

Périgueux, le

Le Préfet



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE DORDOGNE

Services de l'État  
Cité administrative  
Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale et de  
Protection des populations  
24024  
PERIGUEUX  
Cedex

Tél. : 05.53.03 66

71

Télécopie :

05.53.03 67 99

## ANNEXE 1

A l'arrêté préfectoral n° XXXX ordonnant des chasses particulières aux fins de surveillance et de prévention de la tuberculose bovine dans le département de la Dordogne (24)

Liste définie à l'article 5 des piégeurs agréés autorisés à participer aux actions de prélèvement au jour de la signature du présent arrêté :

Nom	Prénom	Adresse	CP	Commune
AGARD-LAROCHE	OLIVIER	GRAND BREUIL	24300	ST MARTIAL DE VALETTE
AGATHANGELOU	MILTHIADIS	LIEU DIT TALABOT	24400	SOURZAC
ALLAFORT	JOEL	LES CHAMPS	24300	LUSSAS ET NONTRONNEAU
AMOUROUX	THIERRY	BOURG	24300	LA CHAPELLE MONTMOREAU
ANDRIEUX	BRUNO	LES MILLASSES	24600	PETIT BERSAC
ARGIVIER	ALAIN	CROIX DU SAUVAGE	24600	VANXAINS
ARNAUD	MICHEL	LES MARTYS	24460	CHATEAU L'EVEQUE
ARRETCHÉ	CHRISTIAN	GUILLASSOU	24110	ST LEON SUR L'ISLE
AUDOUIN	FRANCIS	CHEZ TUTAUD	24600	VILLETUREIX
AUPY	MICHEL	CHEZ RATEAU	24320	VERTEILLAC
AUPY	MARTINE	LE PETIT ROCHAT	24320	CHAMPAGNE FONTAINE
AUTARD	GÉRARD	LE GARRIT	24550	CAMPAGNAC LES QUERCY
AUTIERE	JEAN CLAUDE	ROUFFELIER	24350	LISLE
AUVINET	PATRICK	LA MOTHE	24410	ST PRIVAT DES PRES
AUZEAUD	MICHEL	LES FAURES	24420	SORGES
BAILLET	GUILLAUME	LE GOLEIX	24800	THIVIERS
BAILLET	DOMINIQUE	LE BOIS DE LOIZEAU	24800	THIVIERS
BARBARY	PATRICK	FAUGERAS	24420	ST VINCENT SUR L'ISLE

BARILLET	GUY	LA BORIE FRICARD	24310	SENCENAC PUY DE FOURCHES
BARTKOWIAK	ROMAIN	PUY DAVID	24300	ST MARTIAL DE VALETTE
BASSOT	FRANCIS			
BAYLET	MICHEL	LE BOURG	24320	BERTRIC BUREE
BEAU	ERIC	PUY MARTIN	24320	CHERVAL
BEAUDEAU	ALAIN	LES JEANDILLOUX	24190	NEUVIC
BELAIR	MICHEL	LES CHABANNES	24750	CHAMPCEVINEL
BENARD	SEBASTIEN	LE DANE	24530	CONDAT SUR TRINCOU
BERGOUGNOUX	RAYMOND	SOULAGE	24300	ST FRONT LA RIVIERE
BERLAND	ALAIN	JOLIVET	24470	CHAMPS ROMAIN
BERNOUD	BERNARD	LAVEYSSIÈRE	24130	LA FORCE
BEST	SEBASTIEN	LES BIARNEIX	24110	LEGUILLAC DE L'AUCHE
BEYHERLET	YANNICK	5 AVENUE DE L ISLE	24420	SARLIAC SUR L'ISLE
BIENVENU	YANNICK	LE LAURIER	24450	FIRBEIX
BITTARD	JEAN JACQUES	PLEINE SERVE	24410	ST ANTOINE CUMOND
BLANCHETON	ALAIN	FONTENELLE	24700	LE PIZOU
BLANCHETON	FLORIAN	FONTENELLE	24700	LE PIZOU
BLANCHON	CHRISTOPHE	CHEMIN DU PONT ROMPU	24300	SAVIGNAC DE NONTRON
BONGAGE	PIERRE	LE BOURG	24320	CHAPDEUIL
BONNEAU	GILLES	1 LE GRAND PRE	24800	CORGNAC SUR L'ISLE
Borella	ARNAUD	Les Allois	24800	Vaunac
BORELLA	ARNAUD	LES ALOIS	24800	VAUNAC
BOUCHE	JEAN-LUC	LE BRAZEL	24200	ST ANDRE D'ALLAS
BOUFFIER	REMI	12 - 14 RUE PUYJOLI	24310	BRANTOME
BOURLAND	GUY	LE PETIT MAUCAUD	24410	ST VINCENT JALMOUTIERS
BOUSQUET	STEPHANE	LA FAYOLLE	24320	LUSIGNAC
BOUSSARIE	JACQUES	BEL AIR	24350	MONTAGRIER
BOUSSARIE	GUY	LE QUEYROI	24470	ST PARDOUX LA RIVIERE
BOUSSEAU	PASCAL	LA FAUCHERIE	24320	NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC
BOUTHIER	FRANCOIS	LA SEGUINIE	24310	SENCENAC PUY DE FOURCHES
BOUTHIERS	FRANCOIS	LA SEGUINIE	24310	SENCENAC PUY DE FOURCHES
BOUYSSOU	CLAUDE	LE BOS DE LASSERRE	24250	CENAC ET ST JULIEN
BOYER	JEAN PIERRE	LA REBEYROLIE	24450	LA COQUILLE
BOYER	GILLES	BEAUCHAUD	24340	STE CROIX DE MAREUIL
BRACHET	DANIEL	LA BESSE	24310	SENCENAC PUY DE FOURCHES
BRANDY	ALAIN	RUE GEORGES BONNET	24530	CHAMPAGNAC DE BELAIR
BRETON	YVES	AUMONT	24300	SAVIGNAC DE NONTRON
BRETON	YVES	AUMONT	24300	SAVIGNAC DE NONTRON
BRIAND	MICHEL	HAMEAU LES FONTANELLES	24700	MENESPLET
BROUARD	CHRISTIAN	ROUTE DE MARVAL	24300	ABJAT SUR BANDIAT
BROUILLAUD	JEAN-CLAUDE	LE BOURG	24340	ST SULPICE DE MAREUIL
BROUILLAUD	ROBERT	LES CHAUSES	24310	PAUSSAC
BRUT	JEROME	PUYSSONNIER	24600	CELLES
BUSSELET	CLAUDE	LES GUILLONNETS	24320	LUSIGNAC



CABAR	MICHEL	LA COUDE	24350	LA CHAPELLE GONAGUET
CAPERA VIGNES	JEAN BERNARD	LE PETIT ACAUD	2441 0	ST AULAYE
CARAVACA	FABIAN SYLVAIN	CHEZ LUCIA	24320	GOUTS ROSSIGNOL
CARRARO	ANTOINE	LE PENELOP	24700	MENESPLET
CHABANEIX	JEAN MARC	LE BOURG	24600	ST MARTIN DE RIBERAC
CHABANEIX	ROGER	LES GERAUDS	24600	ST MARTIN DE RIBERAC
CHABANEIX	HENRI	CIGALE	24700	ST BARTHELEMY DE BELLEGARDE
CHARENTON	LOIC	LACROUZILLE	24390	TOURTOIRAC
CHARLES	Jean-Pierre	LE HAUT PREZAT	24310	PAUSSAC
CHARLES	KEVIN	LE HAUT PREZAT	24310	PAUSSAC
CHARRIERE	JEAN LOUIS	CHIGNAC	2443 0	ANNESSE
CHATEAU	ROBERT	LOGEBRENAUD	24450	ST PRIEST LES FOUGERES
CHATEAU	MARCEL	LIEU DIT TOURENNE	24160	ST MEDARD D'EXCIDEUIL
CHAUMONT	JEAN PIERRE	LA ROULANDIE	24800	ST JORY DE CHALAIS
CHENITTI	DANIEL	MERLE	24250	VEYRINES DE DOMME
CHEVAL	JOEL	LES MERLES	24800	ST MARTIN DE FRESSENGEAS
CLUZEAU	SERGE	LA MARCONIE	2440 0	LES LECHES
COLLET	MOISE	GOUDOUR	24800	SARRAZAC
COLOMBIER	RENÉ	LA BOURG	24470	CHAMP ROMAIN
COMBEAU	DAVID	LE BOURG	24300	SCEAU ST ANGEL
COMBEAU	SEBASTIEN	LE BOURG	24300	SCEAU ST ANGEL
COMMERY	JEAN PIERRE	MOUTON	24470	ST SAUD LACOUSSIERE
CONDAMINAS	JEAN PIERRE	LE ROC	24640	LE CHANGE
COR	CHARLES	LE HAUT VIGNAUD	24700	MONTPON MENESTEROL D
COUSSY	GUY	LORTIGE	24320	LA CHAPELLE GRESIGNAC
COUSTY	JEAN ROBERT	LA VIGERIE	24160	ST MEDARD D'EXCIDEUIL
COVRE	GILBERT	LE BOURG	2440 0	ST LOUIS EN L'ISLE
DAURIAT	ROBERT	ESPAGNE	24170	DOISSAT
DAVID	JEAN	LE VERDIER	24110	ST ASTIER
DAVOUST	MARCEL	LE PINIER	2440 0	ST MARTIN L'ASTIER
DE FREYTAS	JEROME	SPINTIRAGUET	24550	CAMPAGNAC LES QUERCY
DE TAVERNIER	XAVIER	BEAUGARIE	24340	MAREUIL
DEGREZE	CEDRIC	35N ROUTE DU ROYER	2446 0	CHATEAU L'EVEQUE
DELAGE	ROLAND	LA FONCESSE	24350	MENSIGNAC
DELAVAL	PHILIPPE	LE NICOULOU	24110	ST ASTIER
DELBEKE	LAURENT		24320	BERTRIC BUREE
DELORD	SERGE	LE PETIT BILLAT	24610	ST MEARD DE GURCON
DELORME	JEAN MARIE	19 RUE JEAN JAURES	24420	ANTONNE ET TRIGONNAT
DELPECH	HERVE	PLAVARD	24250	BOUZIC
DESCHAMPS	BERNARD	LA GENETTERIE	24800	ST PAUL LA ROCHE

DESMAISONS	GUILLAUME	135 T RUE CLAUDE BERNARD	24000	PERIGUEUX
DESMOULIN	PIERRE FRANCOIS	LA VEYSSIERE	24190	ST JEAN D'ATAUX
DESPUJOLS	WILLIAM	BRAMIDE	24130	ST GEORGES BLANCANEIX
DESVERGNE	JEAN PIERRE	LES MERLANDES	24310	PAUSSAC
DEVAUX	JEAN MARC	LA COTE	2441 0	CHENAUD
DEYMET	PHILIPPE	27 RUE JEAN MOULIN	24600	RIBERAC
DONNARY	SYLVAIN	FAUCHARIAS	24340	ST SULPICE DE MAREUIL
DOUCET	DIDIER	LES PERRINCHES	24630	JUMILHAC LE GRAND
DUBOCQ	ALAIN	FONT PINSON	24340	VIEUX MAREUIL
DUBREUIL	PASCAL	LE REBIERE	24470	ST SAUD LACOUSSIERE
DUCOURS	FRANCK MICKAËL	LA FAYARDIE NORD	24600	SEGONZAC
DUFORT	CHRISTIAN	ROUTE DE BAROUFIERE	24300	NONTRON
DUGENET	DANIEL	32 RUE DE LA MAZILLE	24190	NEUVIC
DUJEANTIEU	CHRISTIAN	LE LAC	24350	CREYSSAC
DUMAS	PHILIPPE	BOURG DES MAISONS	24320	VERTEILLAC
DUMON	CYRIL	CHEMISAC	24600	CELLES
DUPUY	BERNARD	87 RUE RATY	24450	LA COQUILLE
DUPUY	DANIEL	LES GARENNES	24160	CLERMONT D'EXCIDEUIL
DURANTON	BERNARD	FAUQUETIE	2446 0	EYVIRAT
DURANTON	BERNARD	FAUQUETIE	2446 0	EYVIRAT
DURIEUPEYROU X	JEAN LOUIS	BOUTEILLER	24300	ST FRONT LA RIVIERE
DURIEUPEYROU X	FLORIAN	BOUTEILLER	24300	ST FRONT LA RIVIERE
DUSSOL	JEROME	FONCENE	24250	CENAC ET ST JULIEN
DUVERNEUIL	MONIQUE	CHEZ JAILLE	24340	LEGUILLAC DE CERCLES
ETOURNEAU	PHILIPPE	LES BROUSSES	24600	CELLES
ETOURNEAUD	MARC	FONT PEYRE	24320	ST MARTIAL DE VIVEYROL
ETOURNEAUD	JEAN PAUL	LA CHABANNE	24350	TOCANE ST APRE
ETOURNEAUD	RENE	LA GATINE	24350	TOCANE ST APRE
FAURE	AURELIEN	26 RUE EMILE ET PIERRE COMBELAS	24800	THIVIERS
FAURE	JEAN YVES	LES GLORIES	24350	DOUCHAPT
FAURE	GERARD	2 RUE FRANCOIS MAURIAC	24700	MONTPON
FENOUILLAT	JEAN DANIEL	LE GRAND BREUILH	24800	CORGNAC SUR L'ISLE
FERRIER	JEAN	LE PONTIS	24320	VERTEILLAC
FEYDY	JEAN LUC	CHEZ FAYE	24600	RIBERAC
FOLLAIN	FREDERIC	34BIS RUE VICTOR HUGO	24700	MOULIN NEUF
FONTENEAU	ERIC	LE BOUSQUET	24200	ST ANDRE D'ALLAS
FORESTAS	ERIC	LA THONIE	24600	VILLETUREIX
FOUCHE	ANNIE	LE BOURDALAIS	24600	VILLETUREIX
FOUCHE	CLAUDE	LE BOURDALAIS	24600	VILLETUREIX

FOUCHE	ANNIE	LE BOURDALAIS	24600	VILLETTOUREIX
FOUCHE	CLAUDE	LE BOURDALAIS	24600	VILLETTOUREIX
FOUGERE	GUY	CHEZ FAYE	24600	RIBERAC
FOURNIER	MAURICE	MERLE	24530	LA CHAPELLE FAUCHER
FOURNIER	PATRICE	LA GOULANDIE	24460	ST FRONT D'ALEMPS
FRANCOIS	PHILIPPE	LE DOMAINE NEUF	24450	FIRBEIX
GAILLARD	FRANCIS	LA SERRE	24310	VALEUIL
GASQUET	GINETTE	DOURLES	24350	LISLE
GAUMARD	PASCAL	11 CHEMIN DU MOULIN	24130	ST PIERRE D'EYRAUD
GAY	CHRISTOPHE	LE VENAT	24350	LISLE
GAY	CHRISTOPHE	LE VENAT	24350	LISLE
GAYET	LOUIS	7 ROUTE DE LIGUEUX	24420	SARLIAC SUR L'ISLE
GENDRON	CHRISTIAN	LOGEMENT MAIRIE N° 5	24320	NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC
GENET	PHILIPPE	3 ROUTE DE LIMOGES	24420	ANTONNE
GERARD SAIGNE	JEAN MARIE	LA COMBE DU COLOMBIER	24350	GRAND BRASSAC
GONNARD	ALFRED	LE BOURG	24320	LA CHAPELLE MONTABOURLET
GONNARD	ALFRED	LE BOURG	24320	LA CHAPELLE MONTABOURLET
GORVEL	JEAN MICHEL	LE BOURG	24250	BOUZIC
GOUGUET	ERIC	LA GRAVE	16390	BONNES
GOURGOUSSE	JEAN CLAUDE	LE PRE PURI	24800	ST ROMAIN ET ST CLEMENT
GOURSOLLE	DANIEL	L'EPALOURDIE	24350	BUSSAC
GOURSOLLE	DIMITRI	L EPALOURDIE	24350	BUSSAC
GOYAT	BRUNO	LES BOIGES	24320	BERTRIC BUREE
GOYAT	CHRISTOPHE	13 RUE DU PUYBELLEVUE	24600	RIBERAC
GRAND	JOEL	AU GAUTHIER	24600	VILLETTOUREIX
GRAND	GUY	LE GOUPILLOU	24340	RUDEAU LADOSSE
GRAND	ROBERT	LE BOURG	24340	RUDEAU LADOSSE
GREGOIRE	STEPHANE	FONLADIER	24300	NONTRON
GRELET	JEAN PAUL	LES PHILIPPONS	24490	ST MICHEL DE RIVIERE
GUIGNE	CHRISTOPHE	LA MOUTHE	24700	ST REMY SUR LIDOIRE
GUILLAUMEUX	JEREMY	PAULIAC	24450	FIRBEIX
GUILLAUME	MATHIAS	LE BOURG	24320	CHERVAL
GUILLOT	YVES	RAMOULY	24410	ST PRIVAT DES PRES
GUILLOUT	JOEL	LE BOS PORTAIL	24420	SAVIGNAC LES EGLISES
GUILLOUT	DENIS	Le Baleylier	24420	SARLIAC SUR L'ISLE
GUIONIE	BERNARD	LA FORET	24700	MENESPLET
HASCOET	AXEL	MONT SALUT	24320	VENDOIRE
HASCOET	GILLES	MONT SALUT	24320	VENDOIRE
HAUTHIER	CLAUDE	BOIS DE SALEIX	24320	VERTEILLAC
INISAN	JULIEN	RENAMOND	24350	GRAND BRASSAC
JABIOL	JEANINE	JOUBERTIES	24600	CELLES
JABIOL	PHILIPPE	JOUBERTIAS	24600	CELLES
JACOPY	CHRISTIAN	VALAY	24190	DOUZILLAC

JAILLE	JEAN	LA ROCHE	24550	CAMPAGNAC LES QUERCY
JARRY	GERARD	LASCO DE ROUCHOU	24420	SORGES
JAYAT	RAOUL	LA POUYADE	24800	ST JORY DE CHALAIS
JEAN	BERNARD FRANCOIS	TETE SECHE	24420	SARLIAC SUR L'ISLE
JEAN	HUBERT	LES 4 ROUTES	24420	SORGES
JEAN BAPTISTE	MICHEL	13 RUE DU 8 MAI 1945	24310	BRANTOME
JOURDAN	JEAN LOUIS	TURNAC	24250	DOMME
JUGE	ANDRE	LE CHALARET	24800	ST PAUL LA ROCHE
KONIKOWSKI	ALEXANDRE	45 RUE EUGENE LE ROY	24450	LA COQUILLE
LABAURIE	ROBERT	BONNETIÈRE	24530	ST PANCRACE
LABROUSSE	JEAN CLAUDE	LA PANCOUCHIE	24420	SORGES
LABRUGERE	GILLES	LE COLOMBIER	24350	GRAND BRASSAC
LACOMBE	ALAIN	LA RIVIÈRE DE DOMME	24250	DOMME
LACOSTE	RAYMOND	5 RUE ST AGNAN	24400	MUSSIDAN
LACOUR	PHILIPPE	GRANGE NEUVE	24350	TOCANE ST APRE
LACOURARIE	JEROME	LA JALASIE	24800	NANTHEUIL
LAFARGUE	JEAN-JACQUES	LES MARCHANDS	24700	LE PIZOU
LAFAYE	JEROME	LEYMONIE DE MAUPAS	24400	ISSAC
LAFONT	HERVE	TERSAC	24160	ST JORY LAS BLOUX
LAGARDE	ROBERT	LE BOIS DU GUE	24450	ST PRIEST LES FOUGERES
LAGARDE	JEAN FRANCOIS	LE BOURG	24340	STE CROIX DE MAREUIL
LAGORCE	JACKY	LE BAC	24630	JUMILHAC LE GRAND
LAGORCE	ALAIN			
LAGUILLON	CORINNE	27 RUE JEAN MOULIN	24600	RIBERAC
LAMAUD	THIERRY	GARELOUP	24300	SCEAU ST ANGEL
LAMBERT	ALAIN	DOUYERAS	24800	THIVIERS
LAMBERT	ANTHONY	DOUYERAS	24800	THIVIERS
LAMBERT	JULIEN	LE TUQUET	24800	EYZERAC
LANDORMY	ROMAIN	LA SEMBELIE	24200	CARSAC
LAPORTE	CHRISTOPHE	LA FONT CHAUVET	24110	LEGUILLAC DE L'AUCHE
LARAVOIRE	JEAN FRANCOIS		24220	ALLAS LES MINES
LARRALLE	ARNAUD GILBERT	PUYBOUCHEIX	24210	BROUCHAUD
LARUE	DOMINIQUE	LA BENEYCHIE	24340	VIEUX MAREUIL
LASFORT	DANIEL	LA RAMBARDIE	24320	CERCLES
LASJAUNIAS	JEAN CLAUDE	ROUTE DE MAREUIL	24300	ST MARTIAL DE VALETTE
LATREILLE	JEAN MARC	MAURY	24190	CHANTERAC
LATRONCHE	GUY	LAS GERTAS	24160	ST MARTIAL D'ALBAREDE
LAVAL	SEBASTIEN	LES TRIADOUX N°9 CHE CLAUD CHEYROU	24420	ST VINCENT SUR L'ISLE
LAVERGNE	CLAUDE	LA GLAUTERIE	24460	CHATEAU L'EVEQUE
LAVERGNE	PATRICK	LES CHEYROUX	24310	PAUSSAC

LEFEVRE	ETIENNE	CURMONT	24800	ST PAUL LA ROCHE
LENFANT	FRANCK	LA TARRADE	24800	SARRAZAC
LEREIN	JEAN	10 PLACE DU GENERAL LECLERC	24000	PERIGUEUX
LEROUX	BERNARD	LES GRANGES NEUVES	24700	MENESPLET
LETE	FREDERIC	LA VIALOTTE	24270	DUSSAC
LLAMAS	BENUS	LA GRANGE DE LASSALES	2446 0	ST FRONT D'ALEMPS
LOMBARD	ANDRE		24250	DOMME
LOUIS	MARC	LE BOURG	24600	ST PARDOUX DE DRONE
LUBIN	JACQUES	10 IMPASSE DES GRAVETTES	2446 0	CHATEAU L'EVEQUE
MAGERE	PATRICE	LA TUILIERE SUD	24700	ST REMY SUR LIDOIRE
MANAUD	DAVID	LE CHADEUIL	24470	MILHAC DE NONTRON
MARCHEIX	JEAN BERNARD	CHEZ NOILLAC	24340	VIEUX MAREUIL
MARSAC	WILIAM	22bis avenue de l'isle	24420	SARLIAC SUR L'ISLE
MARSAC	PATRICK	41, rue Lacombe	24000	Périgueux
MARTEGOUTES	DESIRE	7 RUE DU MONUMENT	24420	SARLIAC SUR L'ISLE
MARTINOT	JEAN PIERRE	CHEZ PERRIER	24600	VANXAINS
MARTRENCHAS	DANIEL	LEYDONIE	24320	COUTURES
MARTY	JANICK	CUMOND	2441 0	SAINT ANTOINE DE CUMOND
MATHIEUX	THIERRY	LES POUYADES	24190	VALLEREUIL
MAUDET	Anthony	LES FARGES	24300	HAUTEFAYE
MAURA	BERNARD	1 RUE DU PONT DU PREFET ROMIEUX	24420	ANTONNE
MAURY	SANDRA	1 ALLEE DES CHATAIGNIERS	24650	CHANCELADE
MAYNARD	CHRISTIAN	STE MARIE	24450	LA COQUILLE
MAZEAU	ALAIN	LES ANDRIVAUX	24310	VALEUIL
MAZEAU	FREDERIC	COMBAS	24600	VANXAINS
MAZOUAUD	PASCAL	LA SERRE	24310	VALEUIL
MENERET	YVES	CHANTEMERLE	24490	LA ROCHE CHALAIS
MENERET	PIERRE	JAMETTE	2441 0	ST AULAYE
MEUNIER	JEAN	MAISONNEUVE	24250	ST MARTIAL DE NABIRAT
MIGNE	BERNARD	LOTISSEMENT DU ROC	24420	COULAURES
MIGNE	BERNARD	LOTISSEMENT DU ROC	24420	COULAURES
MONTEIL	ADRIEN		24250	BOUZIC
MONTILLAUD	JEAN BERNARD	LE BOURG	2441 0	SERVANCHES
MOREAU	JEAN CLAUDE	LA POUGE	24350	TOCANE ST APRE
MORELIERAS	GILBERT	LADOSSE	24340	RUDEAU LADOSSE
MORELIERAS	Junior	CHANCELAN	24310	ST CREPIN DE RICHEMONT
MORILLERE	JEAN PAUL	TOURETTE	24600	VANXAINS
MOURET	SERGE ROGER ALFRED	LA COTE	24190	ST GERMAIN DU SALEMBRE

MOURET	STEPHANE	ENCHOSE	24420	SORGES
Mouret	Stéphane	Enchose	24420	Sorges
NABOULET	DANIEL	LES MONTS HAUTS	24640	ST EULALY D'ANS
NADAL	GILBERT	NANTEUIL DE BOURZAC	24320	VERTEILLAC
NEAUD	DANIEL	REMINSIGNAC	24600	BOURG DU BOST
NEBOUT	RAYMOND	37 ROUTE DES TERRIERES	2443 0	ANNESSE
NEYCENSSAS	Leo	BELLEVUE	24310	BRANTOME
NICOT	DAVID	LE BOURG	24270	SARLANDE
NICOULAUD	Godefroy	LES BRUNIES	24470	CHAMPS ROMAIN
NICOULEAU	GODEFROY	LES BRUNIES	24470	CHAMPS ROMAIN
NIORT	HERVE	ROUGERIE	24110	ST ASTIER
NORTURE	RICHARD	12 RUE DE LA POUTAQUE	24190	NEUVIC SUR L'ISLE
OLIVIER	JEAN MARIE	LES QUICAUDS	24700	ST SAUVEUR LALANDE
OLIVIER	LAURENT	1 PLACE DU CHAMP DE FOIRE	2446 0	NEGRONDES
OLIVIER	LAURENT	1 PLACE DU CHAMP DE FOIRE	2446 0	NEGRONDES
OLLIVIER	GERARD	LES JOUBERTIES	24600	ALLEMANS
OLLIVIER	FRANCIS	LES BUFFADES	24600	ALLEMANS
OLLIVIER	DAMIEN	LES JOUBERTIES	24600	ALLEMANS
PAGEAT	CEDRIC	LES FARGES	24310	PAUSSAC
PAPON	ROLAND	CHEZ FROMENT	24310	ST CREPIN DE RICHEMONT
PARISIEN	CHRISTIAN	LOMBRAUD	24310	BRANTOME
PARRY	LOIC	LA BASSE VALADE	24320	SAINTE MARTIAL VIVEYROLS
PEILLOUT	MICHEL	LE BOURG	24320	VERTEILLAC
PEILLOUT	THIERRY	LE BOURG	24320	VERTEILLAC
PERIER	BERNARD	COTE DE BYNE	24250	DOMME
PEROL	GEORGES	LE BOURG	24600	ALLEMANS
PETIT	ROBERT	LES NOUAILLES	24300	NONTRON
PETIT	ALAIN	LE PRUNIER	24700	EYGURANDE
PETIT	JEAN PIERRE	PARC DE BOC	2441 0	LA JEMAYE
PETIT	Vincent	LES NOUAILLES	24300	NONTRON
PETIT	ERIC	LA TOUR	24600	ST MEARD DE DRONE
PETITBREUIL	DAVID	CHIGNAC	24600	VANXAINS
PEYROUNY	JEAN CLAUDE	99 RUE PAUL BERT	24110	ST ASTIER
PEYRUCHAUD	STEPHANE	STONIGRAND	24250	ST MARTIAL DE NABIRAT
PHILIP	ANTHONY	LA BAUBERIE	24800	NANTHIAT
PIGNON	THIERRY	LIEU DIT LA BOUYASSE	24110	SAINTE ASTIER
PINTAUD	BENOIT	L HAUTERIE HAUTE	24640	LE CHANGE
PIQUET	MICHEL	BAS DE POMMIER	24420	SAVIGNAC LES EGLISES
PIVETEAU	LOIC	LE PETIT CLAUD	24450	MIALLET
PLISSON	SERGE	LHERBETIE	24750	CHAMPCEVINEL
POINSON	YANNICK	LA BRANDE	24250	DAGLAN
POINTEAU	JACQUES	LES COURRICHOUX	24600	ST MARTIN DE RIBERAC

PORCHERIE	JEAN PIERRE	GENDROIT	24800	CORGNAC SUR L'ISLE
POTIER	GERARD	LA BARDE	24320	BERTRIC BUREE
POTIER	GUILLAUME	LA BARDE	24320	BERTRIC BUREE
POUJADE	DIDIER	LE PERRIER	24110	ST ASTIER
POUYADE	CHRISTOPHE	LOTISSEMENT BEL AIR	24270	SARLANDE
PRADEAU	ALAIN	LA PAUZE	24600	CELLES
PREBOT	CAMILLE	ETEMPAS	24800	ST JORY DE CHALAIS
PRIAT LAMON	THIERRY	LE GAUTHIER	24600	VILLETTOUREIX
PRIEURET	CYRIL	LA CHAUMARDIE	24750	TRELISSAC
PRIVAT	PIERRE	LES FORETS	24350	LA CHAPELLE GONAGUET
PUIFFE	JEAN PAUL	ROUTE DE BORIE VIEILLE	2446 0	AGONAC
RAYMONDAUD	MAX	LA GRANGE	24340	CHAMPEAUX
RAYNAUD	JEAN CLAUDE	LA DENARIE	24420	COULAURES
RAYNAUD	PHILIPPE	SACABOULIE	24320	ST JUST
REBEYROL	ROGER	LES COURTIGEAUDS	24800	NANTHEUIL
REBIERE	JEAN CLAUDE	LES FARGES	24320	COUTURES
REY	REGIS	17 ROUTE DE CARSAC	24610	ST MARTIN DE GURSON
REYNAL	LAURENT	GAUSSENS	24220	ST VINCENT DE COSSE
RIBEIRO	REMI	NEUFOND	24250	VEYRINES DE DOMME
ROCHE	MARC	LES CHAMPS	24110	LEGUILLAC DE L'AUCHE
ROMANOSKY	ANDRE	LES CAILLOUX	24320	ST PAUL LIZONNE
ROUBY	REGIS	10 impasse de LEYPALOU	2443 0	ANNESSE
ROUGIER	Philippe	LADOSSE	24340	RUDEAU LADOSSE
ROULET	THIERRY	GARRELOUP	24300	SCEAU ST ANGEL
ROUSSARIE	ROLAND	LA ROUSSARIE	24530	CHAMPAGNAC DE BELAIR
ROUSSEAU	JOSEPH JEAN MARIE	26 RUE PAUL VERLAINE	24700	MONTPON MENESTEROL
ROUSSEAU	GAETAN	LES CHAMPS	24270	DUSSAC
RUHER	ALEXANDRE	LE GRAND RIEUX	24130	BOSSET
SAGNE	GILLES	LA BEAUGERIE	24270	DUSSAC
SAGNETTE	JEAN LOUIS	18 BIS MARCEAU FEYRY	24100	BERGERAC
SALMON	FABRICE	FROMNTEAU	24600	PETIT BERSAC
SANFOURCHE	YANNICK	PAULHIAC	24250	DAGLAN
SASSI	BERNARD		24250	BOUZIC
SAUVE	VINCENT	LES PLAGNES	24190	VALLEREUIL
SAVIGNAC	PIERRE	PALISSE	24600	PETIT BERSAC
SEEGERS	PIERRE	LA BESSE	24470	ST SAUD LACOUSSIERE
SEVIGNE	DIDIER	LES FARGES	24310	PAUSSAC
SEYRAL	PATRICK	HLM N54 GROGEAC	24200	SARLAT
SIGNAC	PIERRE	LA POUPONNIE	2441 0	ST PRIVAT DES PRES
SIMMONNET - LAPRADE	ANTHONY	LE BARRADIS	24320	BERTRIC BUREE

SIMON	SEBASTIEN	LE GRAND MERLAT	24190	ST ANDRE DE DOUBLE
SIMON	ALAIN	PUY AURIOL	24350	LA CHAPELLE GONAGUET
SOREY	CHRISTIANE	JOUBERTIAS	24600	CELLES
SOUBIE	RENE	LA FOND SECHE	24490	LA ROCHE CHALAIS
SOULIER	JEROME ALAIN	LENREQUIS	24320	CERCLES
			2446	
SUBRENAT	SEBASTIEN	CHATEAU L EVEQUE	0	CHATEAU L'EVEQUE
SUBRENAT	JEAN	BOURGOGNE	24350	TOCANE ST APRE
TELEMAQUE	FRANCIS	3 LOT LE CLAUD	24600	CELLES
TERRISSE	JEAN CLAUDE	LA FOND DU CROS	24700	MENESPLET
THEILLOUT	BERTRAND	LE MAINE SUD	24350	ST VICTOR
THEVENIN	CHRISTIAN	LE MONTEIL	24170	ST LAURENT LA VALLEE
THIERRY	FREDERIC	LE MAINE	24350	LISLE
TICHET	JEAN MICHEL	ST MARTIN	24160	EXCIDEUIL
TINDER	JOEL	ROUTE DES FOUGERES	24340	VIEUX MAREUIL
		1 RUE DE LA FONTAINE		
TOURNIER	GEORGES	ARGENTINE	24350	LISLE
TRUFFY	ERIC	RD78	24800	ST PIERRE DE COLE
TRUTEAU	REGIS	LES GREZES	24600	VILLETUREIX
			2446	
USCAIN	LIONEL	POUVERIERAS	0	LIGUEUX
			2440	
VALADE	PHILIPPE	LES MARGAROUX	0	LES LECHES
VALETTE	MARYSE	LA GAYOUDRIE	16210	MEDILLAC
VALLIER	MICHEL	LES PLACES	24350	MONTAGRIER
VARAILLON	LAURENT	LA MEYNARDIE	24340	PUYRENIER
VASSEUR	ANAEL	LA CABANE	24130	MONFAUCON
			2446	
VIDEAU	PATRICE	LE PORTAIL	0	AGONAC
VIGIER	ALAIN	11 CHEMIN DES MATAUX	24650	CHANCELADE
VILLESUZANNE	ROLAND	LA VEYSSIERE	24190	ST JEAN D'ATAUX
VIROULAUD	DANIEL	LES TERRES DU BOURG	24800	ST JORY DE CHALAIS
			2446	
VIRVALEIX	RAYMOND	16 ROUTE DES SCIERIES	0	NEGRONDES
			2446	
VIRVALEIX	GERARD	3 LOTISSEMENT BONNEFOND	0	LIGUEUX
VISSE	CLAUDE	LE GRAND BOST	24320	ST PAUL LIZONNE
VOISIN	DANIEL	JOURDONNIERE	24300	LA CHAPELLE MONTMOREAU
FAUX	BENJAMEN	LE PAULY	24600	VANXAINS
FAUX	SEBASTIEN	LE PAULY	24600	VANXAINS
OUDIN	OLIVIER	VEYRIERAS	24800	ST SULPICE D EXCIDEUIL
PAULIEN	JEAN CLAUDE	les bessines	24470	CHAMPS ROMAIN
			2440	
BARRIL	JULIEN	33 RTE DE CRABANAC	0	SAINTE FRONT DE PRADOUX
PIRES	JEAN CLAUDE	LE BUISSON	24610	ST MEARD DE GURCON





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE DORDOGNE

Services de l'État  
Cité administrative  
Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale et de  
Protection des populations  
24024  
PERIGUEUX  
Cedex

Tél. : 05.53.03 66

71

Télécopie :  
05.53.03 67 99

## ANNEXE 2

A l'arrêté préfectoral n° XXXX ordonnant des chasses particulières aux fins de surveillance et de prévention de la tuberculose bovine dans le département de la Dordogne (24)

Liste définie à l'article 5 des communes composant les zones au jour de la signature du présent arrêté

Commune	Numéro INSEE	Zone
ABJAT-SUR-BANDIAT	24001	régulation
AGONAC	24002	régulation
ALLEMANS	24007	régulation
ANGOISSE	24008	régulation
ANLHIAC	24009	régulation
ANNESSE-ET-BEAULIEU	24010	régulation
ANTONNE-ET-TRIGONANT	24011	régulation
BASSILLAC	24026	régulation
BEAUPOUYET	24029	régulation
BEAURONNE	24032	régulation
BEAUSSAC	24033	régulation
BERTRIC-BUREE	24038	régulation
BESSE	24039	régulation
BIRAS	24042	régulation
BLIS-ET-BORN	24044	régulation
BOISSEUILH	24046	régulation
LA BOISSIERE-D'ANS	24047	régulation
BOURDEILLES	24055	régulation
BOURG-DES-MAISONS	24057	régulation
BOURG-DU-BOST	24058	régulation
BOURGNAC	24059	régulation
BOURROU	24061	régulation
BOUTEILLES-SAINT-SEBASTIEN	24062	régulation

BOUZIC	24063	régulation
BRANTOME	24064	régulation
BUSSAC	24069	régulation
CAMPAGNAC-LES-QUERCY	24075	régulation
CANTILLAC	24079	régulation
CARSAC-AILLAC	24082	régulation
CARSAC-DE-GURSON	24083	régulation
CASTELNAUD-LA-CHAPELLE	24086	régulation
CELLES	24090	régulation
CENAC-ET-SAINT-JULIEN	24091	régulation
CERCLES	24093	régulation
CHALAGNAC	24094	régulation
CHALEIX	24095	régulation
CHAMPAGNAC-DE-BELAIR	24096	régulation
CHAMPAGNE-ET-FONTAINE	24097	régulation
CHAMPCEVINEL	24098	régulation
CHAMPEAUX-ET-LA-CHAPELLE-POMMIER	24099	régulation
CHAMPS-ROMAIN	24101	régulation
CHANCELADE	24102	régulation
LE CHANGE	24103	régulation
CHANTERAC	24104	régulation
CHAPDEUIL	24105	régulation
LA CHAPELLE-FAUCHER	24107	régulation
LA CHAPELLE-GONAGUET	24108	régulation
LA CHAPELLE-GRESIGNAC	24109	régulation
LA CHAPELLE-MONTABOURLET	24110	régulation
LA CHAPELLE-MONTMOREAU	24111	régulation
CHASSAIGNES	24114	régulation
CHATEAU-L'EVEQUE	24115	régulation
CHENAUD	24118	régulation
CHERVAL	24119	régulation
CHERVEIX-CUBAS	24120	régulation
CLERMONT-D'EXCIDEUIL	24124	régulation
COMBERANCHE-ET-EPELUCHE	24128	régulation
CONDAT-SUR-TRINCOU	24129	régulation
CONNEZAC	24131	régulation
LA COQUILLE	24133	régulation
CORGNAC-SUR-L'ISLE	24134	régulation
CORNILLE	24135	régulation
COULAURES	24137	régulation
COULOUNIEIX-CHAMIERS	24138	régulation
COURSAC	24139	régulation
COUTURES	24141	régulation
CREYSSAC	24144	régulation
CREYSSENSAC-ET-PISSOT	24146	régulation
CUBJAC	24147	régulation

DAGLAN	24150	régulation
DOMME	24152	régulation
DOUCHAPT	24154	régulation
DOUVILLE	24155	régulation
DOUZILLAC	24157	régulation
DUSSAC	24158	régulation
ECHOURGNAC	24159	régulation
ESCOIRE	24162	régulation
EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL	24165	régulation
EYLIAC	24166	régulation
EYVIRAT	24170	régulation
EYZERAC	24171	régulation
FESTALEMPS	24178	régulation
FIRBEIX	24180	régulation
FLORIMONT-GAUMIER	24184	régulation
FRAISSE	24191	régulation
GENIS	24196	régulation
LA GONTERIE-BOULOUNEIX	24198	régulation
GRAND-BRASSAC	24200	régulation
GRIGNOLS	24205	régulation
GROLEJAC	24207	régulation
GRUN-BORDAS	24208	régulation
ISSAC	24211	régulation
JAURE	24213	régulation
LA JEMAYE	24216	régulation
JUMILHAC-LE-GRAND	24218	régulation
RUDEAU-LADOSSE	24221	régulation
LANOUAILLE	24227	régulation
LES LECHES	24234	régulation
LEGUILLAC-DE-CERCLES	24235	régulation
LEGUILLAC-DE-L'AUCHE	24236	régulation
LEMPZOURS	24238	régulation
LIGUEUX	24239	régulation
LISLE	24243	régulation
LUSIGNAC	24247	régulation
LUSSAS-ET-NONTRONNEAU	24248	régulation
MANZAC-SUR-VERN	24251	régulation
MAREUIL	24253	régulation
MARSAC-SUR-L'ISLE	24256	régulation
MAYAC	24262	régulation
MENESPLET	24264	régulation
MENSIGNAC	24266	régulation
MIALET	24269	régulation
MILHAC-DE-NONTRON	24271	régulation
MONFAUCON	24277	régulation
MONSEC	24283	régulation

MONTAGRIER	24286	régulation
MONTAZEAU	24288	régulation
MONTPON-MENESTEROL	24294	régulation
MONTREM	24295	régulation
MUSSIDAN	24299	régulation
NABIRAT	24300	régulation
NANTEUIL-AURIAC-DE-BOURZAC	24303	régulation
NANTHEUIL	24304	régulation
NANTHIAT	24305	régulation
NASTRINGUES	24306	régulation
NEGRONDES	24308	régulation
NEUVIC	24309	régulation
NONTRON	24311	régulation
NOTRE-DAME-DE-SANILHAC	24312	régulation
PARCOUL	24316	régulation
PAUSSAC-ET-SAINT-VIVIEN	24319	régulation
PAYZAC	24320	régulation
PERIGUEUX	24322	régulation
PETIT-BERSAC	24323	régulation
LE PIZOU	24329	régulation
PONTEYRAUD	24333	régulation
PREYSSAC-D'EXCIDEUIL	24339	régulation
PUYMANGO	24343	régulation
PUYRENIER	24344	régulation
QUINSAC	24346	régulation
RAZAC-SUR-L'ISLE	24350	régulation
RIBERAC	24352	régulation
LA ROCHE-CHALAIS	24354	régulation
LA ROQUE-GAGEAC	24355	régulation
SAINT-ANDRE-DE-DOUBLE	24367	régulation
SAINT-ANTOINE-CUMOND	24368	régulation
SAINT-AQUILIN	24371	régulation
SAINT-ASTIER	24372	régulation
SAINT-AUBIN-DE-NABIRAT	24375	régulation
SAINT-AULAYE	24376	régulation
SAINT-BARTHELEMY-DE-BELLEGARDE	24380	régulation
SAINT-CREPIN-DE-RICHEMONT	24391	régulation
SAINT-CYBRANET	24395	régulation
SAINT-ETIENNE-DE-PUYCORBIER	24399	régulation
SAINT-FELIX-DE-BOURDEILLES	24403	régulation
SAINT-FRONT-D'ALEMPS	24408	régulation
SAINT-FRONT-DE-PRADOUX	24409	régulation
SAINT-FRONT-LA-RIVIERE	24410	régulation
SAINT-FRONT-SUR-NIZONNE	24411	régulation
SAINT-GERAUD-DE-CORPS	24415	régulation
SAINT-GERMAIN-DES-PRES	24417	régulation

SAINT-GERMAIN-DU-SALEMBRE	24418	régulation
SAINT-GERY	24420	régulation
SAINT-JEAN-D'ATAUX	24424	régulation
SAINT-JEAN-DE-COLE	24425	régulation
SAINT-JEAN-D'ESTISSAC	24426	régulation
SAINT-JORY-DE-CHALAIS	24428	régulation
SAINT-JORY-LAS-BLOUX	24429	régulation
SAINT-JULIEN-DE-BOURDEILLES	24430	régulation
SAINT-JUST	24434	régulation
SAINT-LAURENT-DES-HOMMES	24436	régulation
SAINT-LAURENT-LA-VALLEE	24438	régulation
SAINT-LEON-SUR-L'ISLE	24442	régulation
SAINT-LOUIS-EN-L'ISLE	24444	régulation
SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET	24449	régulation
SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT	24450	régulation
SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE	24451	régulation
SAINT-MARTIAL-VIVEYROL	24452	régulation
SAINT-MARTIN-DE-FRESSENGEAS	24453	régulation
SAINT-MARTIN-DE-GURSON	24454	régulation
SAINT-MARTIN-DE-RIBERAC	24455	régulation
SAINT-MARTIN-L'ASTIER	24457	régulation
SAINT-MEARD-DE-DRONE	24460	régulation
SAINT-MEARD-DE-GURCON	24461	régulation
SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN	24462	régulation
SAINT-MEDARD-D'EXCIDEUIL	24463	régulation
SAINT-MESMIN	24464	régulation
SAINT-MICHEL-DE-DOUBLE	24465	régulation
SAINT-PANCRACE	24474	régulation
SAINT-PARDOUX-DE-DRONE	24477	régulation
SAINT-PARDOUX-LA-RIVIERE	24479	régulation
SAINT-PAUL-DE-SERRE	24480	régulation
SAINT-PAUL-LA-ROCHE	24481	régulation
SAINT-PAUL-LIZONNE	24482	régulation
SAINT-PIERRE-DE-COLE	24485	régulation
SAINT-PIERRE-DE-FRUGIE	24486	régulation
SAINT-POMPONT	24488	régulation
SAINT-PRIEST-LES-FOUGERES	24489	régulation
SAINT-PRIVAT-DES-PRES	24490	régulation
SAINT-RAPHAEL	24493	régulation
SAINT-REMY	24494	régulation
SAINT-ROMAIN-ET-SAINT-CLEMENT	24496	régulation
SAINT-SAUD-LACOUSSIERE	24498	régulation
SAINT-SAUVEUR-LALANDE	24500	régulation
SAINT-SEVERIN-D'ESTISSAC	24502	régulation
SAINT-SULPICE-DE-MAREUIL	24503	régulation
SAINT-SULPICE-DE-ROUMAGNAC	24504	régulation

SAINT-SULPICE-D'EXCIDEUIL	24505	régulation
SAINTE-TRIE	24507	régulation
SAINT-VICTOR	24508	régulation
SAINT-VINCENT-DE-CONNÉZAC	24509	régulation
SAINT-VINCENT-JALMOUTIERS	24511	régulation
SAINT-VINCENT-SUR-L'ISLE	24513	régulation
SAINT-VIVIEN	24514	régulation
SALAGNAC	24515	régulation
SARLANDE	24519	régulation
SARLIAC-SUR-L'ISLE	24521	régulation
SARRAZAC	24522	régulation
SAVIGNAC-DE-NONTRON	24525	régulation
SAVIGNAC-LEDRIER	24526	régulation
SAVIGNAC-LES-ÉGLISES	24527	régulation
SCEAU-SAINT-ANGEL	24528	régulation
SEGONZAC	24529	régulation
SENCENAC-PUY-DE-FOURCHES	24530	régulation
SERVANCHES	24533	régulation
SIORAC-DE-RIBERAC	24537	régulation
SORGES	24540	régulation
SOURZAC	24543	régulation
THIVIERS	24551	régulation
TOCANE-SAINT-APRE	24553	régulation
LA TOUR-BLANCHE	24554	régulation
TRELISSAC	24557	régulation
VALEUIL	24561	régulation
VALLEREUIL	24562	régulation
VANXAINS	24564	régulation
VAUNAC	24567	régulation
VENDOIRE	24569	régulation
VERTEILLAC	24573	régulation
VEZAC	24577	régulation
VIEUX-MAREUIL	24579	régulation
VILLAMBLARD	24581	régulation
VILLARS	24582	régulation
VILLETUREIX	24586	régulation
VITRAC	24587	régulation
SAINT-PANTALY-D'EXCIDEUIL	24476	régulation
SAINT-MARTIAL-D'ALBAREDE	24448	régulation
SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES	24397	régulation
SAINTE-CROIX-DE-MAREUIL	24394	régulation
LA ROCHEBEAUCOURT-ET-ARGENTINE	24353	régulation
GOUT-ROSSIGNOL	24199	régulation
BOULAZAC	24053	régulation
EXCIDEUIL	24164	régulation
ALLAS-LES-MINES	24006	surveillance

ATUR	24013	surveillance
AUGIGNAC	24016	surveillance
BADEFOLS-D'ANS	24021	surveillance
BEAUREGARD-ET-BASSAC	24031	surveillance
BELEVMAS	24034	surveillance
BERBIGUIERES	24036	surveillance
BEYNAC-ET-CAZENAC	24040	surveillance
BEZENAC	24041	surveillance
BONNEVILLE-ET-SAINT-AVIT-DE-FUMADIERES	24048	surveillance
BOSSET	24051	surveillance
LE BOURDEIX	24056	surveillance
BREUILH	24065	surveillance
BROUCHAUD	24066	surveillance
CALVIAC-EN-PERIGORD	24074	surveillance
CAMPSEGRET	24077	surveillance
CARVES	24084	surveillance
CASTELS	24087	surveillance
CHOURGNAC	24121	surveillance
CLADECH	24122	surveillance
CLERMONT-DE-BEAUREGARD	24123	surveillance
COUBJOURS	24136	surveillance
DOISSAT	24151	surveillance
EGLISE-NEUVE-DE-VERGT	24160	surveillance
EGLISE-NEUVE-D'ISSAC	24161	surveillance
LE FLEIX	24182	surveillance
FOUGUEYROLLES	24189	surveillance
FOULEIX	24190	surveillance
GABILLOU	24192	surveillance
LES GRAULGES	24203	surveillance
GRIVES	24206	surveillance
HAUTEFAYE	24209	surveillance
HAUTEFORT	24210	surveillance
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT	24214	surveillance
LA FORCE	24222	surveillance
LAMOTHE-MONTRAVEL	24226	surveillance
LAVEYSSIERE	24233	surveillance
LIMEYRAT	24241	surveillance
LUNAS	24246	surveillance
MARNAC	24254	surveillance
MARSANEIX	24258	surveillance
MILHAC-D'AUBEROCHE	24270	surveillance
MINZAC	24272	surveillance
MONTAGNAC-D'AUBEROCHE	24284	surveillance
MONTAGNAC-LA-CREMPSE	24285	surveillance

MONTCARET	24289	surveillance
MONTPEYROUX	24292	surveillance
MOULIN-NEUF	24297	surveillance
ORLIAC	24313	surveillance
PIEGUT-PLUVIERS	24328	surveillance
PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT	24335	surveillance
PRATS-DE-CARLUX	24336	surveillance
PRATS-DU-PERIGORD	24337	surveillance
PROISSANS	24341	surveillance
SAGELAT	24360	surveillance
SAINT-AMAND-DE-BELVES	24363	surveillance
SAINT-AMAND-DE-VERGT	24365	surveillance
SAINT-ANDRE-D'ALLAS	24366	surveillance
SAINT-ANTOINE-D'AUBEROCHE	24369	surveillance
SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH	24370	surveillance
SAINT-BARTHELEMY-DE-BUSSIÈRE	24381	surveillance
SAINT-CERNIN-DE-L'HERM	24386	surveillance
SAINT-CREPIN-D'AUBEROCHE	24390	surveillance
SAINT-ESTEPHE	24398	surveillance
SAINTE-EULALIE-D'ANS	24401	surveillance
SAINTE-FOY-DE-BELVES	24406	surveillance
SAINT-GEORGES-BLANCANEIX	24413	surveillance
SAINT-GEORGES-DE-MONTCLARD	24414	surveillance
SAINT-GERMAIN-DE-BELVES	24416	surveillance
SAINT-HILAIRE-D'ESTISSAC	24422	surveillance
SAINT-JEAN-D'EYRAUD	24427	surveillance
SAINT-LAURENT-SUR-MANOIRE	24439	surveillance
SAINTE-MARIE-DE-CHIGNAC	24447	surveillance
SAINT-MARTIN-DES-COMBES	24456	surveillance
SAINT-MARTIN-LE-PIN	24458	surveillance
SAINT-MAIME-DE-PEREYROL	24459	surveillance
SAINT-MICHEL-DE-MONTAIGNE	24466	surveillance
SAINTE-MONDANE	24470	surveillance
SAINTE-NATHALENE	24471	surveillance
SAINT-PANTALY-D'ANS	24475	surveillance
SAINT-PIERRE-DE-CHIGNAC	24484	surveillance
SAINT-PIERRE-D'EYRAUD	24487	surveillance
SAINT-SEURIN-DE-PRATS	24501	surveillance
SAINT-VINCENT-DE-COSSE	24510	surveillance
SAINT-VINCENT-LE-PALUEL	24512	surveillance
SARLAT-LA-CANEDA	24520	surveillance
TEILLOTS	24545	surveillance
TEMPLE-LAGUYON	24546	surveillance
TEYJAT	24548	surveillance
TOURTOIRAC	24555	surveillance
VELINES	24568	surveillance



VERGT	24571	surveillance
VEYRIGNAC	24574	surveillance
VEYRINES-DE-DOMME	24575	surveillance
VILLEFRANCHE-DE-LONCHAT	24584	surveillance
VILLEFRANCHE-DU-PERIGORD	24585	surveillance